Docteur AMELOOT Shaghayegh

Chirurgie Gynécologique et Mammaire - Cancérologie
DES de Gynécologie-Obstétrique
DESC de Cancérologie
SIRET: 81927567800020
RPPS: 10100407872
741015424

Chirurgie du sein et du pelvis Pathologie du col utérin Coelioscopie - Hystéroscopie - Colposcopie

Cran gevrier, le

Je soussignée Madame née le
Certifie :
•1• Avoir sollicité le Docteur Shaghayegh AMELOOT , afin qu'elle réalise sur moi une ligature tubaire pour des raisons médicales sérieuses dont nous avons discutées en consultation le
•2• Avoir reçu une information complète sur les différents moyens contraceptifs adaptés à notre cas ainsi que sur la stérilisation masculine et féminine.
•3• Connaître les différentes techniques de stérilisation féminine, en sachant :
 ▶ Qu'il s'agit d'une obturation des deux trompes ▶ Qu'elle nécessite, soit la pratique d'une coelioscopie, soit un abord par le vagin, soit beaucoup plus rarement une ouverture de la paroi abdominale (laparotomie) ▶ Qu'il s'agit donc d'une véritable intervention chirurgicale sous anesthésie générale, avec les risques inhérents à toute anesthésie générale, à toute chirurgie abdominale, ou à la technique coelioscopique.
•4• Connaître le risque d'échec de la méthode qui peut se solder, quelque soit la technique utilisée, par une grossesse intra ou extra-utérine (dans moins de 0,5 à 1% des cas suivant les statistiques mondiales).
•5• Accepter pleinement et entièrement le caractère définitif de la stérilisation, sachant qu'une reperméabilisation n'est hypothétique (grossesse obtenue dans 60 à 70 % des cas seulement) et envisageable seulement dans des circonstances exceptionnelles.
•6• Avoir pris connaissance de la technique qui a été envisagée, ainsi que de ses avantages et inconvénients, en sachant que des difficultés techniques ou des contre-indications découvertes en cours d'intervention peuvent imposer l'abstention ou une intervention à ventre ouvert.
• 7 • Enfin, consentir librement à cette stérilisation en réitérant ma demande après quatre mois de réflexion (dans le respect des termes de l'article 26 de la Loi 2001-588 du 11 juillet 2001).
A Cran Gevrier, le Lu et approuvé Signature de la patiente
Je soussigné, Docteur Shaghayegh AMELOOT, certifie avoir donné une information complète concernant cet acte avant d'accepter de le réaliser, après un délai de réflexion de quatre mois dûment écoulé.
A Cran Gevrier, le